UNION DÉPARTEMENTALE CGT
DE LA SARTHE
4, rue d'Arcole - 72000 LE MANS
Tél : 02.43.14.19.19
e-mail : udcgt72@orange.fr
site internet : ud72.reference-syndicale.fr

P.3 : Édito

P.4 et 5 : L'Architecture

P.6 : La Formation Syndicale
Pour qui?
Par qui?
Coût?
Comment

P.7 à 9 et P.20 : Calendrier des Formations et contenus

P.10 : Marche à suivre

P.11 : Fiche candidature

P.12 à 19 : Demande de congés de formation

FORMATION SYNDICALE

2026-2027

Programme et Modalités

Toutes les candidatures sont à adresser à

formation.syndicale@udcgt72.org

ÉDITO

Cher.e.s Camarades,

L'urgence économique, sociale et environnementale nécessite de nous organiser pour améliorer les conditions de travail et de vie des travailleuses et travailleurs. C'est par l'appropriation et la réappropriation de l'organisation du travail dans toutes les entreprises et services que nous transformerons le travail, préalable à la transformation de la société.

Se réapproprier le sens, le contenu et la finalité du travail, c'est permettre aux salarié.e.s de repenser notre relation au travail en se détachant des logiques capitalistes qui nuisent à l'environnement, au vivre ensemble et à la santé, c'est aussi et surtout produire pour répondre aux besoins de la population.

Être informé.es pour comprendre, être formé.es pour agir, c'est ce à quoi s'emploie, la CGT, au quotidien, par le biais de la formation syndicale, dans le but que tous les syndiqués soient pleinement ACTEURS, AUTEURS et DÉCIDEURS dans leur travail comme dans leur syndicat.

La riche palette de formations syndicales établie par notre Confédération permet à chaque syndiqué.e d'être accompagné.e tout au long de sa vie au travers de la formation continue. La formation syndicale est un acte militant. Elle s'appuie sur les savoirs et savoir-faire de chacun.e. C'est en cela qu'elle évolue pour toujours mieux répondre aux réalités du travail et aux besoins de nos militant.e.s.

Ces formations sont interprofessionnelles. Elles permettent de faire les liens entre les différents secteurs d'activité dans le but de partager les expériences et de gagner les convergences revendicatives et de luttes.

La formation dynamise la qualité de vie syndicale.

L'UD CGT 72 s'inscrit dans cette volonté de mettre la formation au cœur de son action.

« Pas un(e) seul(e) syndiqué(e) sans formation syndicale ! »

Pour rendre effective cette ambition réaffirmée à son 55ème Congrès, l'UD accorde une place importante au développement de NOTRE PÔLE FORMATION qui repose sur la mise à disposition des militant.e.s par les syndicats. Ce pôle est constitué de camarades formés pour animer et intervenir dans les stages que nous proposons en s'attachant au bon déroulement des sessions.

Lors de son assemblée générale, l'UD a encouragé tous les syndicats à se saisir du premier dispositif de formation de deux heures : « **DECOUVRIR LA CGT** » pour présenter à tous les salarié.e.s la CGT. Ainsi, des moments de convivialité sont organisés pour échanger autour des questions liées au travail, et mettre en avant l'importance de se syndiquer à la CGT. L'UD a aussi pointé l'importance de proposer à tous les syndiqué.e.s, le module « **S'IMPLIQUER DANS LA CGT** » (ACCUEIL = ex FANS) une première marche indispensable avant d'aborder le niveau 1 : « **PARTICIPER A LA VIE DE LA CGT**» (Ex-FSG1).

Si 2022 a permis de faire connaître le nouveau parcours de formation confédéral, 2023 sera l'occasion d'aborder la nouvelle mouture du niveau 2 (FSG2 intitulé : « **DEVELOPPER LA CGT** »). Vous découvrirez dans ce livret, le contenu succinct des différentes formations ainsi que le calendrier 2025.

La formation est « *un outil syndical pour tous nos syndiqués, élus, mandatés et responsables, qui contribue à construire nos capacités d'agir collectivement et efficacement* » en faveur du monde du travail. L'UD CGT 72 appelle donc tous les syndicats, tout-e-s- les syndiqué-e-s à se saisir de ce livret de formation 2025 pour construire les plans de formation et gagner ensemble cette légitime ambition de la justice sociale.

Fabrice GARNIER

Secrétaire Général

Gwenaëlle CABARET

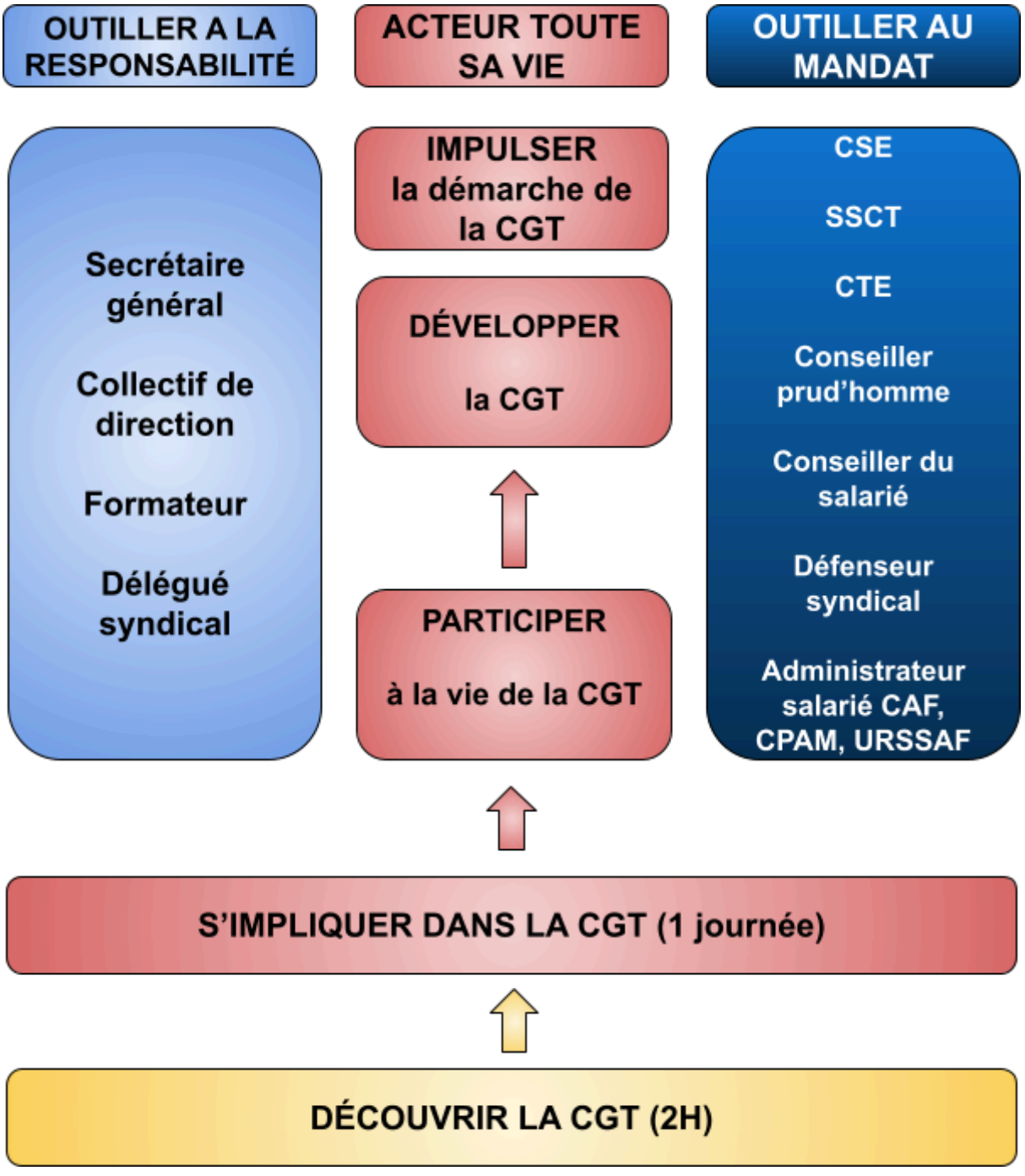
Responsable Formation Syndicale
UD CGT 72

De L'Union Départementale de la CGT de la Sarthe

L'ARCHITECTURE

« Pas un(e) seul(e) syndiqué(e) sans formation syndicale ! ».

Notre architecture de formation syndicale CGT est composée de trois familles de formations complémentaires, qui peuvent être réalisées indépendamment....



L'ARCHITECTURE (suite)

OUTILLER A LA RESPONSABILITÉ

ÉQUIPER A LA RESPONSABILITÉ

Former pour participer à la vie de l'organisation dans une responsabilité.

Les militants qui s'impliquent dans le fonctionnement de la CGT (Union locale, Union départementale, Comité régional, Fédération ou Confédération) permettent d'assurer le lien indispensable entre les syndiqués, et d'impulser partout la mise en œuvre de notre démarche syndicale vers les salariés.

Chaque prise de responsabilité s'accompagne de formation pour connaître nos pratiques et pour être plus efficace.

ACTEUR TOUTE SA VIE

ÊTRE ACTEUR TOUTE SA VIE

Une colonne vertébrale indispensable pour tous, constituée par les formations dites générales
Donner des bases solides et partagées par tous.

Offrir l'accès à une culture générale syndicale indispensable pour être acteur dans la bataille des idées, en connaissant mieux le fonctionnement de la société et du monde dans lequel nous évoluons.

La CGT veut des syndiqués Auteurs, Acteurs et Décideurs dans l'organisation.

Cela nécessite de connaître nos modes de fonctionnement et nos règles de vie basés notamment sur la démocratie et le fédéralisme.

OUTILLER AU MANDAT

ÉQUIPER POUR LE MANDAT

Former pour assurer pleinement un mandat donné par le syndicat, dans et hors de l'entreprise.

Etre élu-e- dans l'entreprise, Conseiller du salarié ou mandaté par la CGT dans un organisme interprofessionnel ne s'improvise pas.

Aborder les savoirs nécessaires pour la défense des droits des salariés, les revendications que porte la CGT au sein de ces différentes instances.

« La formation est un droit de chaque syndiqué-e »

Le croisement des expériences des syndiqué.e.s CGT, venant de secteurs d'activité divers grâce à l'inter-pro, vient enrichir les contenus et c'est ce qui fait la spécificité et la richesse de ces formations qui se déroulent à l'Union départementale CGT de la Sarthe.

« La formation dynamise la qualité de la vie syndicale »

LA FORMATION SYNDICALE

A QUI S'ADRESSE-T-ELLE ?

Tout salarié a droit à **12 JOURS de FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SYNDICALE (CFESES)** par an, suivant les règles définies par le code du travail. Tous les syndiqués de la CGT doivent ainsi pouvoir bénéficier de formations syndicales adaptées à leurs besoins.
Chaque organisation de la CGT identifie les besoins des syndiqués et construit un plan de formation en fonction des mandats, du parcours des militants (attention aux pré-requis) et des priorités pour la structure CGT.

QUI L'ORGANISE ?

Au sein de la CGT, la formation syndicale est organisée à plusieurs niveaux et suivant les prérogatives fixées par la confédération. Ainsi la confédération, les fédérations, les Unions locales et Départementales, les Comités Régionaux et bien sûr les syndicats organisent les formations qui relèvent de leur compétence.

FACTURATION ?

La formation syndicale ne doit rien coûter aux stagiaires. Elle fait l'objet d'une facturation par l'UD CGT 72 à la structure qui a inscrit le stagiaire, destinée à couvrir partiellement les frais engendrés.

- **FORMATIONS GÉNÉRALES « S'IMPLIQUER », « PARTICIPER », « DÉVELOPPER »**

La facturation s'effectue au niveau des SYNDICATS

- **FORMATION « COMITE SOCIAL ÉCONOMIQUE (CSE), PRISE DE MANDAT »**

La facturation est prise sur le budget de fonctionnement du CSE. C'est pourquoi, les élus des CSE doivent tout mettre en œuvre pour créer une ligne budgétaire spécifique à la formation syndicale afin de former sur ce compte les élus CSE (titulaires et suppléants) et les membres des commissions.

- **FORMATION « SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL »**

C'est l'employeur qui se doit de financer cette formation spécifique, conformément à la loi.

COÛT DE LA FORMATION ?

Depuis le 23 septembre 2017 – ordonnance n°2017-1386, les salariés ont droit au maintien total par l'employeur de leur rémunération pendant leur période de stage. Chaque stage a un coût variable qui s'explique suivant plusieurs critères :

- Le lieu du stage
- La durée La restauration
- Les frais éventuels des intervenants
- La documentation pédagogique
- Les conditions de participation des stagiaires

Il arrive que des retenues de salaire, sur les primes en particulier, soient opérées par certaines entreprises. Dès lors, et indépendamment des démarches qu'elle entamera conjointement avec le syndicat vis-à-vis de l'employeur, l'Union Départementale prend en compte les pertes de salaire des syndiqués CGT qui ont tous droit à la formation syndicale. C'est, entre autres, ce qui conduit les organisateurs de stages, en ouverture de session, à interpeller les stagiaires sur la situation de l'entreprise, la taille du syndicat et la présence ou non d'un CSE.

DURÉE DES FORMATIONS

Le contenu des formations détermine leur durée, ce qui signifie que chaque moment de la formation a son importance dans la cohérence globale du stage. C'est pourquoi il convient ici de réaffirmer qu'un stagiaire doit prendre ses dispositions pour **participer à la totalité du stage et son syndicat doit y veiller**, et en respecter les horaires définis en début de stage conjointement par les stagiaires et les animateurs.

GROUPES DE FORMATION

Ils sont constitués de 12 STAGIAIRES sauf "OUTIL DU TRÉSORIER" (6 max)

CALENDRIER 2026-2027

FORMATION SYNDICALE GÉNÉRALE - ACCUEIL - 1 JOURNÉE

S'IMPLIQUER DANS LA CGT

- **THÈME 1** L'organisation de la société
- **THÈME 2** L'action syndicale dans la société
- **THÈME 3** La CGT, ses valeurs, TA PLACE dans notre organisation

Formation dispensée dans les syndicats ou Union Locale

FORMATION SYNDICALE GÉNÉRALE de Niveau 1 - 5J + 5J

PARTICIPER à la vie de la CGT

MODULE 1 et 2 5 jours

MODULE 3 et TRACT 5 jours

COMPRENDRE la société capitaliste pour mieux la combattre

- Principales caractéristiques de la société capitaliste mondialisée ses conséquences sociale et environnementales
- Le fonctionnement du système capitaliste, les acteurs et leurs prérogatives

ORGANISER les salarié.es du local à l'international

- L'action syndicale du lieu de travail à l'international
- **La CGT, nos valeurs, nos principes fondamentaux, et notre mode d'organisation**

LA DÉMARCHE REVENDICATIVE pour de nouvelles conquêtes sociales

- Élaborer les revendications avec les salarié.es à partir du travail
- La représentation des salarié.es et la négociation collective
- **COMMUNIQUER** pour porter nos revendications

MODALITÉS

Pré-requis : S'IMPLIQUER (Formation d'accueil)
Penser à se libérer pour la session complète

Population visée : tout(e) syndiqué(e)

FORMATION SYNDICALE GÉNÉRALE de 2ème Niveau - 5J + 5J

DÉVELOPPER LA CGT

MODULE 1 5 jours → **MODULE 2** 2 jours + **Semaine fédérale** 3 à 5 jours

S'ORGANISER pour transformer la société

- Les dérives et les désastres causés par le système capitaliste et les autres théories économique
- Revaloriser le travail pour le transformer
- S'organiser et construire le rapport de force et la solidarité des travailleur.euses pour porter un autre choix de société

La CGT force de proposition partout avec tout.ée les salarié.es

- **TRAVAILLER MOINS** pour travailler tou.te.s
- Développer une politique industrielle et des services publics de qualité
- Porter localement les propositions de la CGT et construire la mobilisation

Conçue et réalisée par les FÉDÉRATIONS

- Le champ professionnel La fédération
- Enjeux spécifiques
- Les accords de branche

MODALITÉS

Pré requis : Avoir participé à la Formation du 1er niveau et délai minimum entre le niveau 1 et 2 : 1 an.

Population : tout militant

CSE (Comité Social et Économique) PRISE DE MANDAT - 5 Jours

THÈME 1 Mission du CSE Approche légal et Mandat syndical	**THÈME 2** Les Élu.es du CSE acteur de la démarche CGT	**THÈME 3** Porter les réclamations des travailleurs et travailleuses	**THÈME 4** Intervenir sur les choix de l'entreprise	**THÈME 5** Promouvoir la Santé, Sécurité et l'amélioration de Conditions de Travail	**THÈME 6** Élaborer une politique sociale et culturelle émancipatrice

Pré-requis : avoir participé à la formation “S’impliquer dans la CGT”

Population visée : ÉLU-E-S du Comité Social et Économique

Facturation : la formation est payée par le COMITÉ SOCIAL ÉCONOMIQUE (budget de fonctionnement) – un devis est adressé par l’UD 72 au SYNDICAT qui le transmet au Secrétaire du C.S.E.

FORMATION SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL - 5 Jours

THÈME 1 Approche CGT sur le travail, la santé au travail et la prévention	**THÈME 2** Approche légale et syndicale pour les missions SSCT	**THÈME 3** Les interlocuteurs et le fonctionnement du CSE sur les questions de SSCT	**THÈME 4** Actions des élu.es du CSE en cas d'accident du travail	**THÈME 5** analyser les risques et développer la prévention

Pré requis : avoir participé à la formation “S’impliquer dans la CGT”

Population visée : Élu.e.s CSE, membre(s) de la Commission Santé, Sécurité et Condition de Travail (CSSCT)

Facturation : la formation est payée par L’ENTREPRISE – Un devis est adressé par l’UD 72 au SYNDICAT qui le transmet à la DIRECTION DE L’ENTREPRISE.

CSE - ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES - 3 Jours

THÈME 1 L’élaboration du projet CGT des activités sociales et culturelles (ASC)	THÈME 2 Le financement des Activités Sociales et Culturelles	THÈME 3 La démarche syndicale et le fonctionnement de CSE sur les questions des ASC

Population visée : Élu.e.s CSE et responsables de syndicats

Pré requis : avoir effectué la formation « PARTICIPER à la vie de la CGT » Niveau 1

MODULE “INITIATION AU DROIT DU TRAVAIL” - 3 Jours

ENJEUX ET OBJECTIFS VISES S’initier à l’architecture du droit du travail et à ses principes généraux Savoir où chercher la norme applicable à une situation rencontrée **THÈMES ABORDÉS** ● Principes généraux du droit du travail, hiérarchie des normes et principales catégories de normes applicables ● Ressources disponibles, Documentation en droit du travail. ● Acteurs et leurs prérogatives respectives	**PRÉ REQUIS :** avoir effectué la formation « PARTICIPER à la vie de la CGT » Niveau 1 **POPULATION VISÉE :** Elus, responsables de syndicats

FORMATION “OUTIL DU TRÉSORIER” - 2 Jours

ENJEUX ET OBJECTIFS VISES Être en capacité de gérer la trésorerie du syndicat à l’aide de “l’outil du trésorier”. Cette formation implique, pour chaque base participante, d’obtenir en amont de la confédération des codes d’accès particuliers. Faire les demandes en amont. **THÈMES ABORDÉS** ● Politique financière et vie syndicale ● Obligations comptables issues de la loi du 20 Août 2008 ● Tenir les comptes dans l’outil du trésorier ● Établir un bilan et publier les comptes	**POPULATION VISÉE :** Trésorier(e)s de syndicat

FORMATION “COGITIEL” - 1 Jour

ENJEUX ET OBJECTIFS VISÉS Maîtriser les principales fonctionnalités indispensables Mise en pratique	**PRÉ-REQUIS :** Avoir participé à la formation « PARTICIPER à la vie de la CGT » Niveau 1 **POPULATION VISÉE :** Elus, responsables de syndicats

FORMATION “COMBATTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL” - 3 Jours

OBJECTIFS DE FORMATION ● Savoir identifier et caractériser les violences sexistes et sexuelles ● Savoir construire une démarche pour agir syndicalement en mobilisant des outils à disposition.	**POPULATION VISÉE :** élu.e.s et mandaté.e.s **FACTURATION :** SYNDICAT

(covoiturage) Expédie la convocation

MARCHE À SUIVRE

Début du stage
C'est le syndicat ou la section syndicale, éventuellement l'U.L pour les syndiqués isolés, qui inscrivent par écrit les stagiaires auprès de l'Union Départementale.

C'est le syndicat ou la section syndicale qui inscrivent par écrit les stagiaires auprès de l'Union Départementale.

- LES PRINCIPES -

1. Sur la base du programme des stages proposé (pages 7 à 9 et p. 20 de ce livret) le SYNDICAT, ou la SECTION SYNDICALE, ou L'UL, inscrit le stagiaire à l'aide du formulaire (page 11) qu'il envoie à l'U.D 3 mois avant le début du stage concerné. 2 stagiaires maximum par syndicat et par stage.
2. Avant de s'engager, il convient d'attendre la confirmation du stage et de l'inscription du candidat. Cette confirmation parviendra deux mois avant le stage afin de lui permettre de faire sa demande de congé de formation auprès de son employeur (modèles de lettres : p. 12 à 19) – Le